

COMMISSION DES FINANCES  
+++++

Séance du Lundi 12 Décembre 1921

+--+--+--

PRESIDENCE de M. MILLIES LACROIX, Président.

----

La séance est ouverte à 14 heures 50 minutes.

-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--

PRESENTS: MM. MILLIES LACROIX. HENRY CHERON. R.G. LEVY.  
HENRY BERENGER. JEAN MOREL. PEYRONNET. MILAN. FERNAND  
DAVID. JEANNENEY. RENE RENOULT. CLEMENTEL. LE GENERAL  
HIRSCHAUER. DE SELVES. BLAIGNAN. G. CHASTENET. A.BERARD.  
JENOUVRIER. BIENVENU MARTIN. P. PELISSE. DAUSSET.

+++++

- EXAMEN DU BUDGET DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
POUR L'EXERCICE 1922.

La Commission examine le budget du Ministère de  
l'Agriculture pour l'exercice 1922.

EXAMEN DES CHAPITRES - Budget ordinaire -

Le chapitre 1er (Traitements du Ministre et du  
Sous-Secrétaire d'Etat; personnel de l'administration cen-  
trale) est adopté avec une réduction de 5 % proposée par  
M. LE RAPPORTEUR GENERAL en vue de la diminution progres-  
sive du personnel de l'administration centrale, et une autre  
réduction de 17.775 frs, également proposée par M. LE  
RAPPORTEUR GENERAL, en vue de la diminution progressive du  
nombre des chefs et sous-chefs de bureau à l'administra-  
tion centrale.

Le chapitre 2 (Indemnités et allocations diverses, secours au personnel de l'administration centrale; travaux extraordinaires, frais de déplacements), est adopté avec une réduction de 5 % proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, en vue de la diminution progressive du personnel de l'administration centrale, et une autre réduction de 10.000 frs, également proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, devant porter sur l'indemnité d'automobile du Ministre et du Sous-Secrétaire d'Etat.

Le chapitre 3 (Personnel de service de l'administration centrale) est adopté avec une réduction de 5 % proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL en vue de la diminution progressive du personnel de l'administration centrale.

Le chapitre 4 (Indemnités et allocations diverses, secours au personnel de service de l'administration centrale) est adopté avec une réduction de 5 % , proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, en vue de la diminution progressive du personnel de l'administration centrale.

Le chapitre 5 est adopté sans modification.

Le chapitre 6 (Impressions de l'administration centrale et des services extérieurs, souscriptions aux publications, abonnements, autographies, reliures ) est adopté avec une réduction de 25.000 francs, proposée par M. FERNAND DAVID, RAPPORTEUR SPECIAL.

Les chapitres 7 à 9 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 10 (Traitement et frais de représentation du délégué de la France au comité permanent de

l'Institut international d'agriculture à Rome. % Crédit  
voté par la Chambre: 40.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction  
de 10.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL combat cette proposition:  
il faut que le représentant de la France à l'Institut  
international d'agriculture à Rome y puisse tenir son rang.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL n'est  
pas adoptée. En conséquence, le chapitre 10 est adopté  
avec le crédit voté par la Chambre.

Le chapitre 11 est adopté sans modification.

Le chapitre 12 (Indemnités, frais de tournées et  
de déplacements des inspecteurs généraux de l'agriculture,  
et frais de fonctionnement du secrétariat de l'inspection  
générale de l'agriculture) est adopté avec une réduction  
de 7.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Les chapitres 13 et 14 sont adoptés sans modi-  
fications.

Le chapitre 15 (Personnel de l'enseignement ména-  
ger) est adopté avec une réduction de 2.650 frs proposée  
par M. le RAPPORTEUR GENERAL.

Le chapitre 16 est adopté sans modification.

Le chapitre 17 (Personnel de l'Institut national  
agronomique) est adopté avec une réduction de 9.000 frs  
proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL (rejet de la création  
d'un emploi de préparateur de chimie agricole.)

Le chapitre 18 (Personnel des sections d'applica-  
tion

de l'Institut national agronomique et des divers établissements d'enseignement agricole) est adopté avec une réduction de 20.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, la section de mutualité et de coopération ne fonctionnant pas encore.

Le chapitre 19 (Part contributive de l'Etat dans les dépenses de matériel de l'Institut national agronomique) est adopté avec une réduction de 5.710 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, en vue d'obtenir le relèvement du montant de la rétribution imposée aux élèves.

Les chapitres 20 à 24 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 25 (Personnel des écoles d'agriculture fermes-écoles, établissements divers et stations agricoles) est adopté avec une réduction de 40.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, M. LE RAPPORTEUR GENERAL et M. LE PRESIDENT.

Le chapitre 26 (Matériel des écoles d'agriculture, fermes-écoles, établissements divers etc..., enseignement et institutions subventionnés) est adopté avec une réduction de 35.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Le chapitre 27 (Indemnités et allocations diverses) frais de déplacement du personnel des établissements d'enseignement agricole et d'élevage et établissements divers, participation de l'Etat dans les dépenses de fonctionnement des écoles d'agriculture d'hiver et de l'enseignement agricole postscolaire) est adopté avec une réduction de 50.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Le chapitre 28 est adopté sans modification.

Chapitre 29 (Encouragements à la création de

centres d'apprentissage agricole) Crédit voté par la  
Chambre: 200.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction  
de 10 % ~~xxx~~, soit de 20.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose une réduction de  
20.000 frs.

Cette dernière proposition est adoptée.

Chapitre 30 (Encouragements à l'agriculture)  
Crédit voté par la Chambre: 5.100.000 frs

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction  
de 1.000.000 de frs, les subventions accordées à la cul-  
ture mécanique ne profitant qu'à de gros industriels.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL n'accepte qu'une réduction  
de 600.000 frs, aujourd'hui, dit-il, les subventions  
dont a parlé M. le Rapporteur général vont à des syndicats  
composés de petits cultivateurs, qui achètent du matériel  
de motoculture, lequel s'use très rapidement; ces syndicats  
sont à encourager.

Le chapitre 30 est adopté avec la réduction de  
600.000 frs, adoptée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.

Le chapitre 31 est adopté sans modification.

Chapitre 32 (Subventions aux offices agricoles  
départementaux et régionaux.) Crédit voté par la Chambre:  
16.000.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction  
de 2.000.000 de frs, M. LE RAPPORTEUR SPECIAL accepte  
cette réduction,

M. JENOUVRIER combat toute réduction du crédit voté par la Chambre: les offices agricoles rendent de très réels services, et le Sénat n'admettra certainement aucune diminution des subventions que la Chambre leur a accordées.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY propose une réduction de 6.000.000 frs, égale à celle qu'avait acceptée la Commission de la Chambre sur le crédit de 16.000.000 frs demandé par le Gouvernement.

Le maintien du crédit voté par la Chambre proposé par M. JENOUVRIER. M. MILAN & CLEMENTEL, est adopté par 9 voix contre 4 sur 13 votants.

Les chapitres 33 à 43 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 44 (Matériel des écoles nationales vétérinaires) est adopté avec une réduction de 43.715 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL. (Baisse des prix.)

Les chapitres 45 à 50 sont adoptés sans modifications; mais sur le chapitre 50 (Institut de recherches agronomiques; traitements du personnel des laboratoires de recherches sur les maladies des animaux; stations agronomiques et laboratoires agricoles; stations et laboratoires de recherches sur les maladies des plantes; stations annexées aux établissements d'enseignement), M. BIENVENU MARTIN signale la nécessité d'améliorer la situation des préparateurs des stations agronomiques.

Chapitre 51 (Institut de recherches agronomiques; indemnités, secours, travaux extraordinaires, frais de déplacements, missions du personnel des laboratoires de recherches sur les maladies des animaux; stations agrono\_

miques et laboratoires agricoles; stations et laboratoires de recherches sur les maladies des plantes; stations annexées aux Etablissements d'enseignement).- Crédit voté par la Chambre: 228.200 frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose une réduction de 15.000 frs. M. LE RAPPORTEUR SPECIAL en propose une de 10.000 frs.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL est adoptée.

Le chapitre 52 (Institut de recherches agronomiques, subventions sur les dépenses de matériel et les dépenses divers de fonctionnement) est adopté avec une réduction de 180.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL (baisse des prix.)

Le chapitre 53 est adopté sans modification.

Le chapitre 54 (Personnel de l'inspection et du ~~secr~~ <sup>10</sup>secrétariat de la répression des fraudes) est adopté avec une réduction de 31.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL et combattue par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL (rejet de la création de deux emplois de secrétaires et de trois emplois de dames employées.

Le chapitre 55 (Frais de tournées des inspecteurs de la répression des fraudes; secours, indemnités aux inspecteurs et employés du secrétariat d'inspection) est adopté avec une réduction de 14.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Les chapitres 57 à 59 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 60 (traitement du personnel des haras) est adopté avec une réduction de 50.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, en vue d'obtenir la réorganisation du service des haras.

Les chapitres 61 et 62 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 63 (Traitements des sous-agents des haras) est adopté avec une réduction de 50.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, en vue d'obtenir la réorganisation du service des haras.

Le chapitre 64 (allocations, indemnités de routes, secours aux sous-agents des haras) est adopté avec une réduction de 25.000 francs, proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Le chapitre 65 est adopté sans modification.

Le chapitre 66 (Habillement des sous-agents des haras) est adopté avec une réduction de 20.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL (baisse des prix).

Le chapitre 67 (Bâtiments du service des haras; grosses réparations; réparations d'entretien; frais de culture) est adopté avec une réduction de 40.000 francs, proposée par M. LE RAPPORTEUR SPECIAL (retour au chiffre du budget de 1921).- M. LE RAPPORTEUR GENERAL avait proposé une réduction de 60.000 francs.

Les chapitres 68 et 69 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 70 (Ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux, subventions à diverses écoles de

maréchalerie est adopté avec une réduction de 30.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, en vue d'obtenir la diminution du nombre des étalons.

Le chapitre 71 (Nourriture des animaux, haras) est adopté avec une réduction de 500.000 francs, proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL, en vue d'obtenir la diminution du nombre des étalons et le relèvement du prix des cartes de saillie, et à raison de la baisse des prix.

Les chapitres 72 à 78 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 79 (Etudes et travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat) est adopté avec une réduction de 50.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL en vue d'obtenir la substitution du régime des avances remboursables à celui des subventions.

Le chapitre 80 est adopté sans modification.

Le chapitre 81 (subventions pour études et travaux d'hydraulique et de génie rural; encouragements au drainage; assainissement des marais communaux; encouragements pour la remise en état des cours-d'eau) est également adopté sans modification. Mais M. LE RAPPORTEUR GENERAL exprime l'avis que les dépenses de l'espèce pourraient être réduites grâce au crédit agricole, qui permettrait de remplacer les subventions de l'Etat par des avances remboursables. M. JEANNENEY répond qu'en réalité il faut à la fois des subventions et des avances remboursables.

Le chapitre 82 (Allocations et subventions à diverses institutions concernant l'hydraulique et le génie

rural) est adopté avec une réduction de 80.000 frs, proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

Les chapitres 83 à 85 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 86 (avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension) est adopté avec une réduction de 20.000 fr s proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL pour obtenir que les fonctionnaires soient maintenus en service jusqu'à la liquidation de leur pension.

Les chapitres 87 à 89 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 100 (Matériel des écoles forestières et de la station de recherches) est adopté avec une réduction de 10.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL (baisse des prix).

Les chapitres 101 à 112 sont adoptés sans modifications.

Le chapitre 113 (Matériel et dépenses diverses du service des eaux et forêts) est adopté avec une réduction de 150.000 frs proposée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL. (baisse des prix).

Le chapitre 114 est adopté sans modification.

- Budget extraordinaire -

Il en est de même du chapitre A.

Le chapitre B (Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées) est adopté avec une réduction de 300.000 frs, proposée par

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, en vue d'obtenir la disparition graduelle des indemnités dont il s'agit.

Les chapitres C à E sont adoptés sans modifications.

+++++

- OBSERVATIONS SUR LE VOTE PAR LE SENAT DU BUDGET DE 1922.

M. DAUSSET pose la question de savoir si la Commission entend demander au Sénat de voter le budget de 1922 avant le 31 décembre courant, ainsi que paraît le désirer la majorité de l'Assemblée. Il déclare que quand à lui, il se trouvera dans l'impossibilité de remettre à l'impression avant la fin de la présente année, le rapport spécial dont il a été chargé par la Commission sur le budget du ministère des Finances.

M. LE PRESIDENT. Le Sénat peut parfaitement voter le budget sans rapports spéciaux, il suffit que le rapport général soit prêt en temps utile.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. En tout cas, il appartient à la Commission de procéder à l'examen du budget avec toute la célérité possible: le Sénat jugera s'il doit se prononcer avant le 31 décembre.

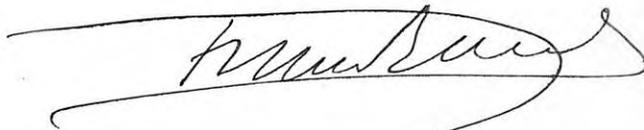
M. JENOUVRIER. Mais après que nous aurons examiné les budgets des différents ministères, il faudra bien que nous entendions les Ministres sur les décisions prises par nous !

M. PAUL PELISSE. Pour ma part, je n'ai pu encore préparer mon rapport spécial sur le budget des Postes et Télégraphes, le rapport correspondant fait au nom de la Commission de la Chambre n'ayant pas paru.

M. LE PRESIDENT. Nous mettrons le Sénat à même  
de statuer dès que nous aurons achevé notre travail.  
(Adhésion unanime).

La séance est levée à 16 heures 40 minutes.

*Le Président de la Comm<sup>on</sup> des Finances,*



+++++